



Cléré-les-Pins

Juin 2021



**B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L**

LF 37 La Forestière 37

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE - PIQUETS TOUTES LONGUEURS
TRAVAUX DU BOIS ET DÉRIVÉS - CONSEILS - NÉGOCE

La Fromagerie 37340 HOMMES

Tél : 02 47 24 61 23
Port : 06 84 04 01 16
laforestiere37@gmail.com



Zinguerie ■ Etanchéité ■ Isolation
Bardage ■ Démoussage ■ Ramonage

Neuf et rénovation

06 50 14 07 60

ent.moulineuf@gmail.com

43, rue des Écoles - 37330 SOUVIGNÉ

www.sarl-moulineuf.fr



Livraison FIOUL Fioul qualité grand froid
CHAUFFAGE ET AGRICOLE
L'énergie est notre avenir, économisons la !



Sébastien GOURON

Tél/Fax 02 47 24 63 43

12, le Gros Chêne - 37330 CHANNAY/LATHAN

TAXI *Claudine*

Transports de malades assis - enfants
Conventionné Sécurité Sociale
Toutes distances
Véhicule 7 places

Commune de stationnement
37340 Hommes n°1

02 47 24 23 15

Siren : 483 609 293

Mikaël BOUTTIER

Création et entretien d'espaces verts



ENGAZONNEMENT ÉLAGAGE
TONTES JARDIN PARC
AMÉNAGEMENT SERVICE À LA PERSONNE™
TAILLES CLÔTURES PLANTATIONS

Devis GRATUITS



bouttiermikael@gmail.com - 06.26.59.40.62
4, Bas Rongère - 37340 Savigné sur Lathan



 @ Camlis.communication

CAMLIS
de la création à la communication...

Caroline
06 30 07 32 65

271, rue de Langeais - 37340 HOMMES

Panneaux
Enseignes - Vitrines
Habillage Véhicules
Banderoles - Flammes - Roll up
Flocage Textile
Écho des Pros - Bulletins Municipaux
Objets Pubs (stylos, briquets, calendriers...)
Flyers - Cartes de visite - Plaquettes...

*Nous remercions sincèrement l'ensemble
des annonceurs, qui par leur participation,
permettent la gratuité du bulletin municipal
à la commune.*



Nous contacter :

2, place de la Mairie
37340 Cléré-les-Pins
Téléphone : 02 47 24 62 06
Fax : 02 47 24 24 80
mairie-clere-37@orange.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
En dehors de ces horaires sur rendez-vous.
L'accueil téléphonique est assuré les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h à 12h.

Directeur de la publication du bulletin municipal : Benoît BAROT
Comité de rédaction : Benoît BAROT, Antoine PINARD, Karine BOURGOIN, Emilie HALABI, Audrey GOUYER
Régie publicitaire et impression : CAMLIS à Hommes / Tél. 06 30 07 32 65



Édito

Chères Clérençaises, chers Clérençois,

Je veux vous remercier d'avoir, pendant ces moments de restrictions, respecté les mesures qui nous ont été imposées.

Même si cela reste et restera une nouvelle façon de vivre, cela ne nous enlèvera pas notre joie d'exister. Ainsi, si toutes les conditions sont réunies, un vin d'honneur sera organisé au parc de la Folie le 14 juillet prochain, avant le traditionnel feu d'artifice. Ce sera l'occasion de se retrouver, dans le respect des mesures sanitaires.

Au sein de notre commune, avec nos familles et amis, avec nos commerçants et nos artisans, avec nos associations, nous formons ce qui est notre municipalité. La vie de celle-ci dépend, entre autres, de sa santé budgétaire. Le conseil municipal y est très attentif. Comme chaque année, nous avons voté le budget communal en équilibre.

Les principaux investissements seront les suivants :

Côté bâtiments : Les travaux à l'école n'ayant pas pu être réalisés l'année passée (dôme dans la cour des petits ; une casquette le long de l'ancien préau ; le bardage du dortoir). Pour les travaux de cette année il a été décidé de poser des stores à la garderie et pour la classe n°3, d'améliorer les éclairages des classes 5 et 6 et de poser une main courante le long de l'escalier devant la Mairie. Des peintures seront réalisées sur les murs de l'école et une salle des maîtres verra peut-être le jour cette année.

Côté voirie : La suite des travaux sur les parkings de la Roumer et de la poste seront à réaliser (sur le budget de l'année dernière). Pour cette année, une liaison piétonne entre la sortie de bourg et le cimetière verra le jour. L'accès à la maison «Ages et vie» sera réalisé.

Côté petits matériels : Des tablettes numériques et des ordinateurs seront achetés pour l'École et la Mairie, ainsi qu'un visiophone pour gérer l'accès à cette dernière. Plusieurs points de vidéo-surveillance seront installés sur les points d'apport volontaire et sur le Parc de la Folie.

Le temps passant tellement vite, il me faut saluer le départ d'une personne qui a été au service de notre commune pendant plus de trente années. Elle a été disponible et a fait preuve de dévouement pour tout à chacun, à tous les instants et même en dehors de son temps de travail. Sérieuse mais aussi sachant être joyeuse quand les situations le permettaient, elle a su être aux cotés des élus afin de pouvoir leur

apporter le meilleur d'elle-même, au service de l'intérêt général. Ce service elle l'a assuré et assumé tant que faire se peut. La semaine, mais

aussi les week-ends quand il fallait venir inscrire des personnes sur les listes électorales ou bien venir assister le Maire ou un élu pour un mariage. Cette personne, qui a beaucoup apporté pour sa commune, vous l'avez certainement croisé dans les rues de Cléré-les-Pins, et vous aurez certainement l'occasion de la recroiser, encore plus, car la retraite va lui permettre de s'occuper d'elle et de sa famille pour pouvoir regarder vers d'autres horizons !! Au nom du conseil municipal et en mon nom, je salue le départ en retraite de Lydie Jarrige. Nous la remercions tous chaleureusement et souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, Anaïs..

Voici en quelques lignes les principales actions de votre équipe municipale, qui s'implique pour que la vie ensemble pour Cléré soit notre fer de lance.

Nous restons à votre disposition.

Merci de votre lecture.

Benoît BAROT



Rencontre avec le conseil municipal :

La nouvelle équipe municipale souhaite être à l'écoute des clérençois et permettre à chacun d'exprimer ses problématiques au travers de rendez-vous les samedis matin. Ces rendez-vous ont pour but d'échanger sur des sujets qui ne peuvent être réglés par le secrétariat de Mairie. Attention : les sujets qui ne dépendent pas des responsabilités de la Mairie ne pourront pas faire l'objet d'un rendez-vous (la Mairie ne pourra pas s'engager sur des solutions).

Modalités de prise de rendez-vous :

- Contacter le secrétariat de Mairie par téléphone au 02 47 24 62 06, par email (mairie-clere-37@orange.fr) et donner le sujet de la problématique (pas besoin de détailler le problème) et vos disponibilités (2 ou 3 dates de préférence).
- Le secrétariat de Mairie contactera les membres du conseil les mieux placés pour répondre à la problématique et fixe le jour du rendez-vous parmi les dates proposées par la personne qui a fait la demande.
- Le secrétariat confirmera la date du rendez-vous à la personne.

encart chevet taurian à venir



État civil 2020

Naissances :

BOUQUET Arthur le 28 juillet à Tours
BOUREAU Mila le 12 décembre à Tours
COURTOIS Emma le 29 septembre à Chambray-lès-Tours
JOUAN Zéliambre le 6 juillet à Chambray-lès-Tours
MONTEBRUN Léo le 18 octobre à Tours
SANGUINE Léa le 26 mars à Chambray-lès-Tours

*Démographie 2020 : 12 naissances - 6 mariages - 13 décès
Certaines familles ne désirent pas paraître sur cette liste*

Mariages :

MAS Brian et BOURGINE Jennifer le 3 octobre
BRAULT Nicolas et GENIN Chloé le 19 septembre
COUREUR Mathias et EL YAMOUN Aya le 19 septembre
DOMINIQUE Nicolas et PAILLÉ Jennifer le 5 septembre
GRIGNON Jérôme et DESORMEAUX Marina le 11 juillet

Décès :

BOUCHER Joël à Cléré-les-Pins - 66 ans
LAILLER Rolande née CASSIN à la Membrolle-sur-Choisille - 92 ans
GLÉRANT Bernard à Saint-Avertin - 77 ans
SERVANT Jacqueline née VÉRITÉ à Cléré-les-Pins - 71 ans
DANGER Suzanne née FRESNEAU à Saint-Cyr-sur-Loire - 85 ans
BRUNET Jean-Paul à Cléré-les-Pins - 73 ans
LACOUR Françoise née BIRON à Chambray-lès-Tours - 83 ans
BARDOU Joël à Cléré-les-Pins - 78 ans
GOUSSU Marthe née AMBORSKI à Cléré-les-Pins - 94 ans
DELAUNAY Paulette née BOURGOIN à Luynes - 89 ans
LAUKO Marie née SZAUTER à le Bailleul - 89 ans



Budget 2020 et réalisations

Budget de fonctionnement réalisé 2020

Dépenses

Recettes

Charges de personnel	393 298,46 €	Impôts et taxes	472 412,41 €
Charges à caractère général	151 346,82 €	Excédent fonctionnement N-1	360 713,04 €
Indemnités - Contingent Incendie	83 371,77 €	Dotation de l'État	356 319,50 €
Subventions		Produits financiers exceptionnels	82 843,10 €
Amortissement (données Trésorerie Générale)	15 336,14 €	Produits service	37 934,75 €
Charges financières	15 084,76 €	Atténuation charges (indemnités journalières)	17 173,97 €
Charges exceptionnelles	3 813,34 €	Revenus mobiliers	8 126,27 €
Atténuation de produits	332,89 €	Amortissement (données Trésorerie Générale)	1 803,69 €
Total	662 584,18 €	Total	1 337 326,73 €

Budget d'investissement réalisé 2020

Dépenses

Recettes

Aménagement centre-bourg	77 476,51 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	310 216,25 €
Dette en capital	47 875,99 €	Remboursement TVA (N-2)	42 190,75 €
Bâtiments scolaires	9 478,25 €	Voirie	23 674,50 €
Age et Vie	4 693,20 €	Amortissement et plus value	15 336,14 €
Voirie	3 753,92 €	Accessibilité Mairie	6 350,94 €
Matériel	2 423,15 €	Taxe aménagement	4 777,25 €
Amortissement (données Trésorerie Générale)	1 803,69 €	Part organismes publics	4 150,85 €
		Dette en capital	3 038,88 €
Total	147 504,71 €	Total	409 735,56 €
		Reste à recevoir 2020	25 725,00 €

Réalisations 2020



Travaux de la place de la Mairie



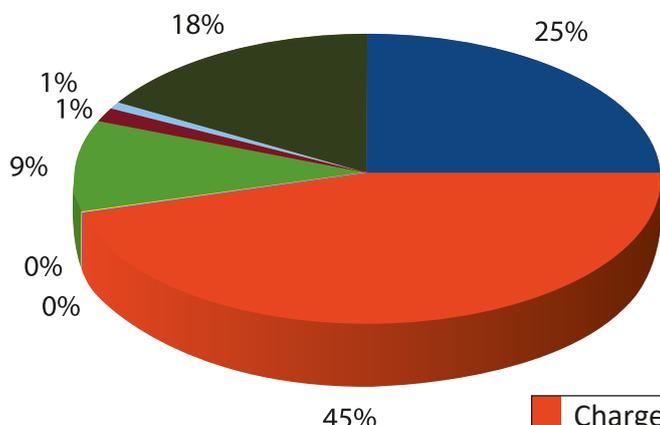
Bardage extérieur à l'école



Budget 2021

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2021

Total : 1 159 280,98 €

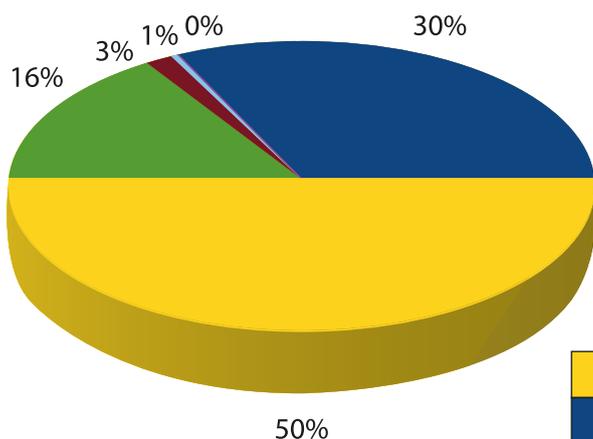


Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel	524 100,00 €
Charges à caractère général	293 800,98 €
Transfert à la section investissement	205 620,00 €
Indemnités - Contingent Incendie - Subventions	104 608,00 €
Charges financières	13 465,00 €
Amortissement (données Trésorerie Générale)	13 337,00 €
Charges exceptionnelles	4 000,00 €
Atténuation de produits	350,00 €
Total	1 159 280,98 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2021

Total : 1 159 280,98 €



Recettes de fonctionnement

Affectation du résultat 2020	578 778,98 €
Impôts et taxes	351 420,00 €
Dotations de l'État	180 000,00 €
Produits service	40 000,00 €
Revenus mobiliers	6 700,00 €
Amortissement (données Trésorerie Générale)	2 382,00 €
Total	1 159 280,98 €

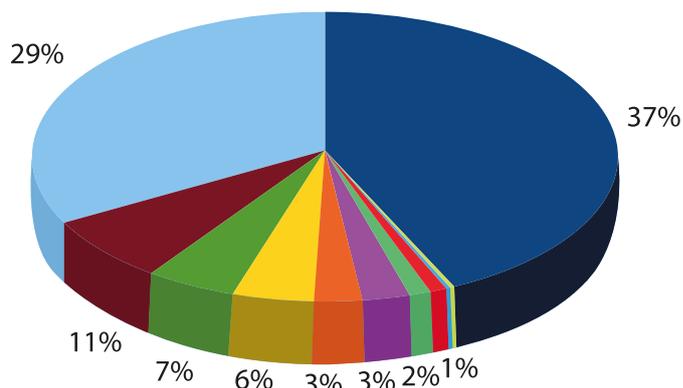


Budget 2021

Dépenses d'investissement 2021

Total : 434 483,10 €

Dépenses d'investissement

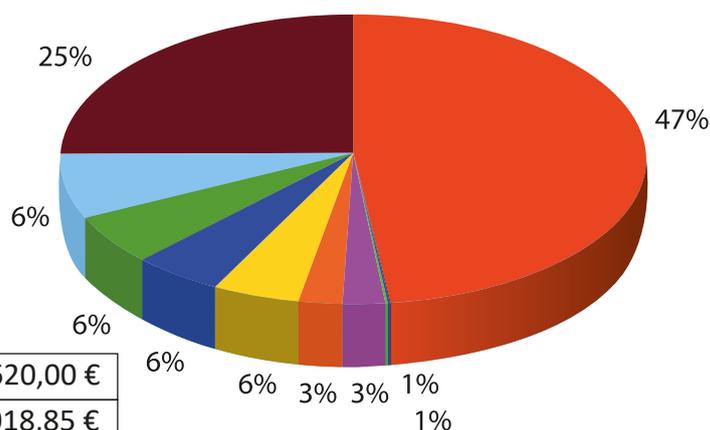


Voirie	160 000,00 €
Bâtiments scolaires	125 343,85 €
Emprunts	49 557,25 €
Vidéo-surveillance	30 000,00 €
Matériel	25 000,00 €
Matériel cantine	15 200,00 €
Isolation salle du stade	15 000,00 €
Label école numérique	7 000,00 €
Site internet	3 000,00 €
Amortissement (données Trésorerie Générale)	2 382,00 €
Foyer rural	2 000,00 €
Total	434 483,10 €

Recettes d'investissement 2021

Total : 434 483,10 €

Recettes d'investissement



Transfert de la section fonctionnement	205 620,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	110 018,85 €
Reste à recevoir 2020	25 725,00 €
Subventions bâtiments scolaires	21 600,00 €
Remboursement TVA (N-2)	20 000,00 €
Subvention voirie	20 000,00 €
Amortissement (données Trésorerie Générale)	13 337,00 €
Subvention foyer rural	10 000,00 €
Subvention isolation	4 000,00 €
Subvention éducation nationale	3 000,00 €
Subvention matériel cantine	1 182,25 €
Total	434 483,10 €



Un nouveau site internet pour Cléré

Un nouveau site Internet en préparation pour Cléré-les-Pins

L'équipe municipale travaille sur le nouveau site Internet de la commune de Cléré-les-Pins.

Vous trouverez sur ce nouveau site de nombreuses informations concernant votre vie quotidienne, vos activités, vos démarches administratives, vos enfants et sur la commune.

Ce site sera évolutif et sera complété au fur et à mesure des besoins.

Vous serez bien sûr informés dès que le site sera finalisé et mis en ligne.

Découvrez, dès maintenant, le nouveau logo à l'image de notre commune :



Élections

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

ÉLECTIONS RÉGIONALES

2 TOURS



Les dimanches
20 et 27 juin

*Au
Foyer Rural*



Paiement de proximité

Règlement des organismes publics au P'tit Mag

La direction générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

***N'hésitez à tester ce service
en vous rendant au «P'tit Mag»
20, rue Principale.***





Travaux et projets pour l'École

L'année 2021 s'annonce riche en événements pour l'école de Cléré-les-Pins.

Les travaux suivants y sont planifiés :

- Pose d'une nouvelle casquette pour le préau couvert.
- Poursuite du bardage des murs du bloc de classes de maternelles.
- Pose d'un préau en forme de dôme dans la cour des maternelles qui apportera de l'ombrage et un abri lors des intempéries. **Travaux réalisés pendant les vacances de printemps.**
- Installation d'un poulailler, fourni par Mme Manuela Leduc de Cléré-les-Pins (le Haut Montmartre) ainsi qu'un enclos entièrement grillagé. Quatre poules y trouveront domicile à la rentrée.

<https://lehautmontmartre.com>



D'autres travaux sont prévus plus tard dans l'année :

- Pose de rideaux extérieurs au niveau de la garderie et de la classe CP-CE1.
- Création d'une salle des maîtres dans la salle informatique actuelle.

Un nom pour l'École :

Nous espérons que les conditions sanitaires nous permettront d'inaugurer le nouveau nom donné à notre école : **École Primaire Robert Doisneau.**

Robert Doisneau est un célèbre photographe français (1912-1994) qui a immortalisé des instants de vie ordinaires des français et notamment des enfants à l'école.

www.robert-doisneau.com/fr



Photos : Robert Doisneau



Vie des associations

Boule de Fort «La Clérençoise»

Les beaux jours approchent mais le Covid est toujours présents, donc notre société «La Clérençoise» boule de fort est toujours fermée.

Elle est fermée depuis le 17 mars 2020.

Cela veut dire que depuis cette date nous avons aucune rentrée, mais des frais fixes abonnements tels que : téléphone, électricité, assurance, abonnements et contrats que l'on ne peut résilier.

Notre propriétaire, la Mairie, nous a fait un geste du loyer pour l'année 2020, merci à M. le Maire et son conseil municipal. Début janvier 2020, nous avons fait le «Challenge invités» pour le finir fin février, et commencé le «Challenge inter Sociétés» début mars. Arrêté le 17 mars 2020, ce challenge reste dans l'attente. Sachant que si on remet un autre challenge quand les jeux pourront ouvrir, il nous faut au moins 3 mois pour le démarrer (affiches, envois, retour tirage convocation).

La Mairie doit nous isoler le plafond.

Avant ce confinement, nous avons prévu de surfacier le jeu, celui-ci a été refait en juillet août 2020. Pour une certaine somme prise

dans les économies, deux personnes volontaires du bureau ont repeint le jeu ainsi que le bar, et il était aussi prévu de monter un affichage marque au milieu du jeu. Tous ces travaux ont été effectués et réglés.

C'est compliqué mais la santé avant tout. C'est un loisir, une activité, je pense que notre santé vaut plus qu'une paire de boules en action.

Si vous êtes intéressé, dès que l'on pourra rejouer, venez donc découvrir ce jeu, la boule de fort, et rejoindre notre Société.

Merci.



Amitiés boulistes - Y.B

REBUS:

Je suis un lieu qui continue de vous accueillir malgré l'adversité. On y trouve des livres récents, romans, thrillers, feel-good, sf, new-romance..., des BD, des romans graphiques des mangas variés, des jeux de société modernes, de la vie et toujours des sourires. Je suis... je suis...



Scannez-moi



Réponse : la-bee-b'lit-cau-té-Kaa-lit-
vr'ouufs-houx-vert-clé-raie-lait-pain
ouverte les mercredis : 14h - 17h
et les samedis : 10h30 - 12h



Vie des associations

Clérenfête

Le 29 août 2020, l'association Clérenfête organisait un vide dressing au foyer rural. L'association tient à remercier l'ensemble des exposants pour leur présence et leur bonne humeur ainsi que tous les visiteurs malgré une fréquentation timide.

Malheureusement et au vu de la situation sanitaire connue de tous, nous avons été dans l'obligation d'annuler la soirée «années 80» prévue le 27 mars 2021.

En attendant de pouvoir se réunir de nouveau, l'association tient à remercier l'ensemble de ses sponsors pour leur soutien (boucherie-charcuterie Mickaël Desrue, le P'tit Mag, bar-restaurant le Gros Ormeau, Chloé Anton, U'tile Ambillou, Chevet Taurian, boulangerie aux Délices des Fées, AFP couverture).

Clérenfête garde le moral et espoir ! Nous vous préparons d'ailleurs plusieurs manifestations que nous vous présenterons dès qu'il sera de nouveau possible de se retrouver !

Prenez soin de vous et à très bientôt.

Clérando en marche...

Suite aux dernières annonces du Premier ministre relatives à la pandémie de la COVID 19, CLÉRANDO a repris ses activités à partir du dimanche 23 mai, dans le strict respect des gestes barrières et de distanciation entre les pratiquants.



Ce n'est plus un secret pour personne la marche demeure l'activité physique la plus accessible, progressive et adaptable à chacun. Elle permet de se maintenir en forme, de préserver sa santé et de maîtriser son poids. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande un minimum de 10 000 pas par jour, soit environ 6 km. C'est aussi l'occasion de faire de nouvelles rencontres, et de partager de bons moments avec des personnes qui habitent à proximité de votre domicile.

CLÉRANDO vous permet de pratiquer la randonnée en toute sécurité en vous proposant un programme riche et varié. L'adhésion peut se faire tout au long de l'année.

Dans le précédent numéro du bulletin nous avons envisagé, suite à une demande de Clérençois, de programmer des randonnées en semaine.

Depuis le 27 mai nous proposons tous les jeudis une rando d'une durée de 2 heures sur les chemins de Cléré et des villages alentours (départ 9h place du Champs de Foire). Nous vous tiendrons informé par voie d'affichage et sur notre site internet (<http://clerando.joueb.com>).

La randonnée permet d'améliorer ses performances physiques. Alors marchons !

(*) Mesures en vigueur à la date de rédaction de l'article.

L'équipe Clérenfête



1^{ère} Compagnie d'Arc de Cléré-les-Pins

Le tir à l'arc est une discipline Olympique.

C'est aussi :

- De la compétition départementale, régionale, nationale (7 disciplines) indoor et outdoor principalement.
- Une activité sportive de loisir pour toutes et tous de 10 à 99 ans.
- Pratique du loisir à la compétition dans la convivialité. Initiation et entraînement tous les samedis à partir de 15 h.

Thierry





Vie des associations

Les délices de la Chauvelière...

Une nouvelle saison potagère commence.

Pour cette nouvelle saison, les semis ont commencé en barquette et en milieu chauffé.

Nous reprenons la vente via le système de «Drive» mis en place l'an passé. Il s'agit de préparer vos commandes reçues par mail et de les déposer à l'entrée du site de production. Vous êtes ensuite informés de la finalisation de votre commande et venez la chercher.

En ce contexte difficile, l'association ne participera pas aux marchés locaux. En revanche, nous avons renouvelé notre participation au marché des Saints de Glace à Cléré-les-Pins le samedi 8 mai 2021 de 10h à 12h30.

Nous vous accueillons également dans le respect des gestes barrières jusqu'à début juin pour la vente de plants, et uniquement sur rendez-vous.

Par mail : lesdelicesdelachauveliere@gmail.com

Tél. 06 43 43 39 14



Informations vaccination COVID-19

Téléchargez l'application
#TousAntiCovid
Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

La situation sanitaire évoluant très rapidement, restez informé pour savoir si vous faites partie du public éligible à la vaccination contre la COVID-19.

www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr

Si c'est le cas, prenez rendez-vous dans un centre de vaccination, à la pharmacie ou chez votre médecin généraliste.

Liste des centres de vaccination sur www.Santé.fr

Si vous avez des symptômes, faites vous tester auprès d'un professionnel. Pour les personnes asymptomatiques désireuses de se faire tester, des auto-tests (anti-géniques) sont désormais disponibles en pharmacie.

Un résultat positif doit être confirmé par un test PCR.



Concours des maisons décorées

Concours des maisons décorées

Comme chaque année, la Mairie a organisé en décembre dernier un concours des plus belles maisons décorées de la commune. Un jury a fait le tour des maisons inscrites et a donné son classement en fonction de critères pré-définis.

Félicitations aux vainqueurs !

1^{er} : M. Jouan

2^{ème} : Mme Chabauty

3^{ème} : M. Simon



Tourisme - Touraine Nature

Nouveauté - - - - - **JEUX DE PISTE**

Les premiers jeux de piste connectés débarquent en Touraine Nature !
Partez à la découverte du patrimoine local avec ces...

...3 aventures connectées à destination des familles !

LA FABULEUSE ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR GADMOUETTE à Langeais
À LA RECHERCHE DE LA CLÉ MAGIQUE à Cinq-Mars-la-Pile
LE FESTIN DE BACCHUS à Bourgueil

Comment jouer ?

Téléchargez l'application gratuite BALUDI^K sur votre mobile
Recherchez les jeux de piste à partir de leurs noms ou scannez leurs QR Code :

<p>À LA RECHERCHE DE LA CLÉ MAGIQUE</p>  <p>Départ Place de l'Eglise à Cinq-Mars-la-Pile</p>	<p>LE FESTIN DE BACCHUS</p>  <p>Départ devant l'Office de Tourisme de Bourgueil</p>	<p>LA FABULEUSE ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR GADMOUETTE</p>  <p>Départ devant l'Office de Tourisme de Langeais</p>
--	---	---



Deux lieux d'accueil ouverts à l'année...

À Bourgueil et à Langeais et une présence «Hors les murs» (Château-la-Vallière et Rillé en 2020) en juillet et août.

Souvenirs de vacances ou idées cadeaux...

Gastronomie, librairie, artisanat local mais également les incontournables cartes postales et magnets côtoient les poupées langeaisiennes et vins des AOC Bourgueil et Saint-Nicolas-de-Bourgueil dans nos espaces boutique. L'office de tourisme propose également des billets coupe-file et à tarifs très avantageux pour une trentaine de sites, zoos et activités du Val de Loire.

Des animations pour petits et grands...

«Longez Langeais» et «Coup d'oeil sur Bourgueil», les visites de ville avec Isabelle, notre guide-conférencière sont proposées les mercredis des vacances de Pâques et de juillet et août.

Nos horaires d'ouverture au public :

A Bourgueil : d'avril à juin, du lundi au vendredi de 9h30 à 18h et les samedis de 9h30 à

13h30, en juillet et août, du lundi au samedi de 9h30 à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 13h.

A Langeais : d'avril à juin, du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h30 à 13h30, en juillet et août, du lundi au samedi de 9h à 19h et les dimanches et jours fériés de 9h30 à 13h30.

Un office de tourisme connecté...

Record de fréquentation du site internet www.tourainenature.com en juillet 2020 !

- 19 690 visiteurs et 54 731 pages vues
- 4 178 abonnés Facebook
- 2 889 abonnés Instagram



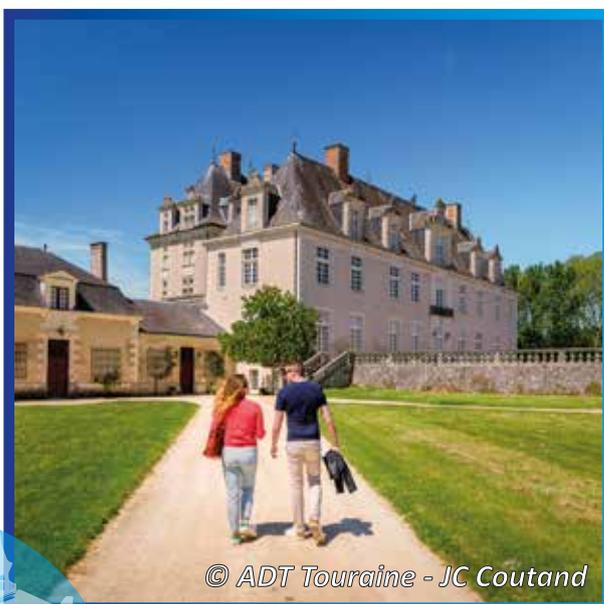
© ADT Touraine - JC Coutand

Le château de Champchevrier

Le château de Champchevrier a placé sa saison 2021 sous le signe du ré-enchantement, de la poésie, et de l'imaginaire. Bien entendu le château a proposé à Monsieur Roland, directeur de l'école de Cléré-les-Pins, que les classes puissent visiter gracieusement le château en juin dans le cadre scolaire. Et comme l'évasion nous en avons plus que jamais besoin en cette période, voici quelques exemples de ce que nous proposons au public cette année :

- ***Vous avez suivi les aventures de notre Grille d'Honneur ?*** Retrouvez les étapes de son fabuleux voyage à travers une exposition photographique dans la cour du château. Et surprenez-nous ! Vous pouvez vous-même la faire voyager dans la destination de vos rêves : nous reprendrons votre post sur les réseaux sociaux.

- ***Vous avez appris il y a fort longtemps «Le Corbeau et le Renard» ou «Le Lièvre et la Tortue» ?*** Pour fêter les 500 ans de la naissance du célèbre Jean de La Fontaine, le château de Champchevrier vous propose une expérience surprenante et mystérieuse dont les enfants sont les héros. «Promenez-vous dans les Fables» grâce à un parcours théâtral en plein air pour toute la famille (à partir de 4 ans). Divertissement garanti le dimanche 27 juin à 15h et 17h.



© ADT Touraine - JC Coutand

- ***Vous préférez la poésie du vin à celle de La Fontaine ?*** Pas de problème : participez à nos dégustations et apprenez à dire pourquoi vous appréciez un vin plutôt qu'un autre. Un vendredi par mois à 18h30 entre juin et novembre. Les visites théâtralisées aux chandelles sont faites pour vous ! Émerveillez-vous à la lueur des bougies les jeudis à 20h30 du 15 juillet au 19 août. Nouveau : vous pouvez pique-niquer dans le parc du château dès 19h30.

Nous avons hâte de vous accueillir !



Communauté de Communes
**Touraine Ouest
Val de Loire**

≡ Carte d'Identité ≡

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TOURAINES OUEST VAL DE LOIRE

on est ici !



28 COMMUNES
34 037 HABITANTS
802,17 Km²

11 ZONES D'ACTIVITÉS
3 ZONES PROTÉGÉES
6 DÉCHETTERIES

À PROPOS DE NOUS :

Créée le 1er Janvier 2017, la **CCTOVAL** associe 28 communes au sein d'un « espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement ». Son rôle est d'offrir une meilleure cohérence territoriale, une plus grande pertinence :

Des choix d'aménagement, de mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers) mais aussi de parler d'une seule voix face aux partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, etc...

COMPÉTENCES :

Concrètement les compétences de la Communauté de Communes TOVAL c'est quoi ?

Dans chaque étape de la vie, la **CCTOVAL** rend des services à ces citoyens dans de nombreux domaines d'actions, et entre autres :

- Développement économique
- Promotion touristique
- Aménagement du territoire
- Service à la population
- Petite enfance, enfance, jeunesse
- Protection de l'environnement
- Gestion des déchets
- Eau & Assainissement
- GEMAPI



Xavier DUPONT Président de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,

VICES-PRÉSIDENT.E.S :

Stéphanie RIOCREUX 1ère VP services à la population

Patrick JARRY 2ème VP finances (+ communication et associations)

Benoît BARANGER 3ème VP Environnement et biodiversité

Thierry ELOY 4ème VP petite enfance/ enfance/ jeunesse

Benjamin PHILIPPON 5ème VP développement économique et touristique

Sébastien BERGER 6ème VP eau/assainissement et ordures ménagères

Jean Claude GAUTHIER 7ème VP patrimoine (bâti-ments, chantiers) et transports scolaires



© CCTOVAL37

2 RUE DES SABLONS 37340 CLÉRÉ-LES-PINS

CONTACT@CCTOVAL.FR / 02 47 24 06 32



Plan de relance de la CCTOVAL : Déjà 400 000 € versés

Un plan de relance de grande ampleur. Pour faire suite à la crise sanitaire, le 25 mai dernier, les 28 communes de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire se sont engagées sur un plan de soutien et de relance économique d'envergure, pour un montant de 500 000 € sur deux ans. Aujourd'hui, 400 000 € ont déjà été attribués aux artisans, commerçants et entreprises du territoire, clôturant ainsi les aides allouées pour l'année 2020.

Ce n'est pas moins de 116 dossiers qui auront été instruits pour des subventions comprises entre 500 € et 5 000 € (3 450 € en moyenne). De nouvelles réflexions sont à l'étude pour faire face au deuxième confinement.

riauthèque, compostage, colonnes papier au profit des écoles...).

À retenir : le SMIPE a collecté, tous déchets confondus, 464 kg par habitant en 2019. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Pour toute question relative au service de collecte et traitement des déchets, vous pouvez joindre le SMIPE : 02 47 97 89 75 ou contact@smipe-vta.net. Pour toute question relative à la TEOM, vous pouvez joindre les services des impôts : 0 809 401 401 ou sur www.impots.gouv.fr.

Harmoniser le financement de l'élimination des déchets

Depuis le début de l'année 2020, les services du SMIPE (collecte des déchets et déchèteries du territoire) se sont ouverts à la majeure partie du territoire de la CCTOVAL (exceptés Langeais, Cinq Mars la Pile, Mazières de Touraine).

Ce premier changement résulte de la volonté du Conseil communautaire d'harmoniser le fonctionnement du service public de collecte des déchets ménagers qui est amené à devenir une véritable composante de la politique environnementale de la CCTOVAL.

Dès 2021, tous les habitants du territoire passeront à un paiement par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) que vous recevrez en même temps que votre avis d'imposition de la taxe foncière, vers le mois d'octobre 2021.

Ce sera donc un changement pour les habitants de l'ex-SMIOM (et de Mazières-de-Touraine) qui recevaient jusqu'alors, deux fois dans l'année, une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) afin de financer ce service public

Il n'y aura ainsi plus qu'un seul moyen de financement et un seul service public de collecte et traitement des déchets, ce qui facilitera et améliorera cette politique pour l'environnement.

Pour les professionnels, une redevance spéciale sera mise en place pour la prise en charge de leurs déchets.

D'autres changements interviendront dans les mois et années à venir afin de réduire nos déchets, mieux les recycler et les valoriser (maté-



Plus d'informations : SMIPE Val Touraine Anjou

Tél. 02 47 97 89 75 - www.smipe-vta.net - SMIPE VTA



PÉRIODE ESTIVAL (DU 15 AVRIL AU 14 OCTOBRE)

	BENAIS		ST LAURENT DE LIN		SAVIGNE/LATHAN	
LUNDI	06H30-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	09H00-12H00	14H00-17H30
MARDI	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	14H00-17H30	Fermée	Fermée
MERCREDI	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	09H00-12H00	Fermée
JEUDI	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30
VENDREDI	06H30-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
SAMEDI	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	14H00-17H30	09H00-12H00	14H00-17H30
FERRAILLE	Tous les jours		1 ^{er} samedi de chaque mois		4 ^e samedi de chaque mois	

PÉRIODE HIVERNALE (DU 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL)

	BENAIS		ST LAURENT DE LIN		SAVIGNE/LATHAN	
LUNDI	06H30-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	09H00-12H00	14H00-17H30
MARDI	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	14H00-17H30	Fermée	Fermée
MERCREDI	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	09H00-12H00	Fermée
JEUDI	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30
VENDREDI	06H30-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
SAMEDI	06H30-12H00	Fermée	09H00-13H00	Fermée	09H00-13H00	Fermée
FERRAILLE	Tous les jours		1 ^{er} samedi de chaque mois		4 ^e samedi de chaque mois	



Le SMiPE

CONDITIONS D'ACCÈS - VÉHICULES -	CONDITIONS D'ACCÈS - VOLUMES AUTORISÉS -	CONDITIONS D'ACCÈS - VOLUMES AUTORISÉS -
<p>Extrait du règlement de service en vigueur validé et révisé par le Comité Syndical</p> <p>VÉHICULES AUTORISÉS</p> <p>Véhicules au P.T.A.C.* JUSQU'À à 3,5 T</p> <p>INTERDIT de basculer la benne</p> <p>VÉHICULES INTERDITS</p> <p>Tous les tracteurs Véhicules au P.T.A.C.* SUPÉRIEUR à 3,5 T</p> <p><small>*Membre Syndic Autorisé en Charge Judiciaire (2 sur la commune d'administrateur)</small></p> <p>www.smipe-vta.net</p>	<p>Extrait du règlement de service en vigueur validé et révisé par le Comité Syndical</p> <p>PARTICULIERS <small>JUSTIFIANT D'UNE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE DU SMiPE-VTA</small></p> <p>Dépôts journaliers INFÉRIEURS à 2 m³ → GRATUIT tous flux confondus</p> <p>Dépôts journaliers SUPÉRIEURS à 2 m³ → Facturation à la pesée au Centre de transfert de Benais tous flux confondus <small>Du lundi au vendredi 06h30 - 12h00</small></p> <p>Conditions et modalités de paiement des factures sur www.smipe-vta.net</p>	<p>Extrait du règlement de service en vigueur validé et révisé par le Comité Syndical</p> <p>PROFESSIONNELS <small>JUSTIFIANT D'UNE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE DU SMiPE-VTA</small></p> <p>Dépôts journaliers INFÉRIEURS à 1 m³ → GRATUIT tous flux confondus</p> <p>Dépôts journaliers ENTRE 1 et 2 m³ → Facturation par passage en déchèterie tous flux confondus <small>Carte prépayée selon tarifs en vigueur</small></p> <p>SANS LIMITE DE VOLUME → Facturation à la pesée au Centre de transfert de Benais <small>Du lundi au vendredi 06h30 - 12h00</small></p> <p>Conditions et modalités de paiement des factures sur www.smipe-vta.net</p>



Civisme

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :

- BROYAGE**
- COMPOSTAGE**
- PAILLAGE**

Logo: VAL d'Indre-et-Loire, ars, and others.

Les beaux jours approchent, même s'ils nous donnent envie de profiter de notre jardin, rappelons-nous les règles élémentaires de courtoisie vis-à-vis du voisinage... d'autant plus que la législation est très précise en ce qui concerne les bruits et les feux.



Contrairement à une idée reçue on n'a pas le droit de faire du bruit jusqu'à 22 h !

En Indre-et-Loire, les activités de bricolage ou de jardinage sont réglementées par l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 et autorisées :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Cela ne signifie pas qu'il soit permis de pratiquer ces activités pendant les heures autorisées, tous les jours et en continu. La notion de répétition est inscrite dans la loi et sanctionnable.

Les infractions au présent arrêté sont relevées par les officiers et agents de police judiciaire, par les policiers municipaux, par les gardes-champêtres ou par les agents mentionnés à l'article L.571-18 du code de

l'environnement. Ces infractions qui constituent des contraventions de 1^{ère}, 3^{ème} ou 5^{ème} classe, peuvent être relevées sans recours à des mesures sonométriques pour les bruits de voisinage liés à des comportements. Par contre, pour ceux liés à des activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs, les infractions sont constatées par des mesures sonométriques réalisées conformément à la norme NF S31-010. Indépendamment des poursuites pénales encourues et sans préjudice des pouvoirs du Maire, le préfet peut, en cas d'observation des dispositions prévues aux articles R.1334-2 à R1334-36 concernant les seuls bruits d'activités distincts des bruits de comportements, prendre une ou plusieurs des mesures prévues au II de l'article L.571-17 du code de l'environnement, dans les conditions déterminées aux II et III du même article.



Abandon d'animaux : Un acte de cruauté selon la loi



On a tant à partager !

Le code pénal considère l'abandon comme un acte de cruauté, au même titre que la maltraitance animale.

L'article 521-1 du Code Pénal établit que «exercer des sévices graves [...], ou commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Le tribunal peut prononcer la confiscation de l'animal et prévoir qu'il sera remis à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, qui pourra librement en disposer».

Une loi sur la divagation des chiens

La divagation n'est définie précisément par la loi que pour les chiens et les chats (article L. 211-23 du Code rural).

Des animaux en divagation sur la voie publique doivent être pris en charge selon l'article L.211-27 du Code rural : Le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats et chiens non identifiés, sans propriétaire, vivant seul ou en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article 276-2 [...].

Les animaux sont pris en charge par le service fourrière de la commune. Ils y restent 8 jours ouvrés. S'ils ne sont pas réclamés par leurs propriétaires passé ce délai, les refuges de la SPA les prennent en charge pour les proposer à l'adoption.



Rappel concernant l'entretien des fossés et cours d'eau

Pour rappel, l'entretien des cours d'eau, ruisseaux et fossés est obligatoire et à la charge des propriétaires riverains.

Le Code de l'environnement précise que l'entretien a pour objectif «de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique» (art. L. 215-14).

Exemples d'entretien courant d'un cours d'eau non soumis à procédure administrative



Cet entretien consiste à procéder de manière périodique (en général tous les ans) aux opérations suivantes :

- 1- Entretien la végétation** des rives par élagage ou recépage ponctuel, sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges ;
 - 2- Enlever les embâcles** les plus gênants, tels que les branches et troncs d'arbre, qui entravent la circulation naturelle de l'eau ;
 - 3- Déplacer ou enlever** éventuellement quelques petits atterrissements localisés de sédiments, à condition de ne pas modifier sensiblement la forme du gabarit de la rivière ;
 - 4- Faucher et tailler** éventuellement les végétaux se développant dans le lit du cours d'eau.
- Cet entretien doit se faire de façon sélective et localisée pour ne pas dégrader l'état écologique du cours d'eau. Un entretien raisonné ménage les milieux aquatiques et assure leur diversité sur un même bassin versant.

Interdiction d'utiliser des produits chimiques (type Round-Up...)



Informations pratiques

FRELONS ASIATIQUES



L'équipe de recherche de l'université de Tours et du CNRS recherchent des **frelons asiatiques** (nids).

Comment les identifier : extrémités des pattes jaunes, thorax noir, face orangée, et taille supérieur aux abeilles et guêpes .



Nous nous déplacerons afin de procéder à leur collecte, sans frais pour les propriétaires et sans utilisation de produits chimiques.

Merci de vous adresser à votre mairie



Ce que je dois faire : Si le nid est à moins de 4,5 m de hauteur

- **Signaler le nid à la mairie** concernée.
J'indique mon nom, la localisation précise du nid (adresse + emplacement du nid), si des frelons sont visibles, photos du nid si possible...
- **Me mettre en sécurité**, rester à distance du nid pour ne pas subir d'attaque collective des frelons asiatiques.



Ce que je ne dois pas faire :

- **Approcher du nid ou réaliser une activité susceptible de les déranger** (taille de haie, débroussaillage ou toute source de vibration... à proximité du nid) en attendant la destruction de la colonie.
- **Détruire le nid par moi-même**, car je ne dispose pas d'équipements de protection adaptés, ni de moyens de destruction performants pour détruire la reine et sa colonie (risque d'attaque collective et inefficacité de la technique utilisée).





Informations pratiques

DÉPISTAGE
DES CANCERS
Centre de coordination
Centre-Val de Loire

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS TOUCHE PLUS DE 3 000 FEMMES ET CAUSE 1 100 DÉCÈS CHAQUE ANNÉE EN FRANCE. POURTANT 90% DES CANCERS DU COL DE L'UTÉRUS PEUVENT ÊTRE ÉVITÉS.

POUR LUTTER CONTRE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS, IL Y A 2 MOYENS D'AGIR :

LE TEST DE DÉPISTAGE

Le test de dépistage cervico-vésical permet de détecter des lésions précancéreuses, ou précancéreuses, avant qu'elles évoluent en cancer du col de l'utérus.

POUR QUI ?

17 millions de femmes de 25 à 65 ans

- même ménopausées
- même en l'absence de rapports sexuels
- vaccinées ou non contre les papillomavirus humains (HPV)

QUAND ?

Entre 25 et 29 ans : 2 tests de dépistage à 1 an d'intervalle puis 3 ans après si les résultats sont normaux

Entre 30 et 65 ans : 1 test de dépistage tous les 3 ans, 3 ans après le dernier test de dépistage normal (ou dès 30 ans, si vous n'avez pas fait de test de dépistage avant)

COMMENT ?

Prendre rendez-vous

OU dans un centre réalisant le dépistage :

- UN CENTRE DE SANTÉ
- UN CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE
- UN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE
- OU UN HÔPITAL

Grâce au test de dépistage, 90 % des cancers du col de l'utérus peuvent être évités

LA VACCINATION ENTRE 11 ET 14 ANS

La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est recommandée chez les filles et, depuis janvier 2021, chez tous les garçons de 11 à 14 ans avec un rattrapage possible entre 15 et 19 ans. La vaccination des filles et des garçons permettra de freiner la transmission des HPV dans la population générale et de mieux protéger les filles et les garçons contre les lésions liées au HPV.



L'efficacité de la vaccination sur les anomalies pré-cancéreuses du col de l'utérus est maintenant bien établie ainsi que sa sécurité.

LES HPV, C'EST QUOI ?

HPV est l'abréviation de Human papillomavirus (papillomavirus humain). Il s'agit d'une famille de virus communs qui se transmettent, quasiment exclusivement par contact sexuel avec ou sans pénétration. Le préservatif ne permet pas de s'en protéger complètement.

La plupart des femmes et des hommes sexuellement actifs seront infectés par ces virus HPV au cours de leur vie quelle que soit leur sexualité (hétérosexuelle, homosexuelle, etc.). En général, le corps parvient à éliminer l'infection due aux HPV. Toutefois, dans certains cas, cette infection persiste et peut alors entraîner des transformations au niveau des cellules.

En France, plus de 6 000 cancers par an sont potentiellement liés à une infection par HPV. Les plus fréquents sont les cancers du col de l'utérus mais d'autres localisations sont possibles (oropharynx, anus, vulve/vagin, pénis).

Au niveau du col de l'utérus, il est possible de dépister (c'est-à-dire de trouver avant l'apparition de signes cliniques) des lésions avant même l'apparition d'un cancer ce qui permet de les traiter et d'éviter le développement de lésions plus évoluées.

LE DÉPISTAGE DE 25 À 65 ANS

Le dépistage du cancer du col de l'utérus repose sur l'analyse d'un prélèvement fait au niveau du col de l'utérus (appelé « frottis »). En fonction de l'âge, l'analyse de ce prélèvement par le laboratoire est différente : détection de cellules anormales avant l'âge de 30 ans et détection de l'HPV après 30 ans. La détection de l'HPV est une nouvelle modalité de dépistage performante permettant d'espacer les prélèvements à 5 ans au lieu de 3 ans après l'âge de 30 ans. Quelque soit l'analyse réalisée par le laboratoire, le prélèvement reste le même et peut être réalisé chez un gynécologue, médecin généraliste, sage-femme, centre de planification familiale, centre d'examen de santé, laboratoire de biologie médicale (sur présentation d'une prescription médicale pour ce dernier cas).

VOTRE CALENDRIER DÉPISTAGE

DE 25 à 29 ANS

Test de dépistage CYTOLOGIQUE

Tous les 3 ans (après 2 tests normaux réalisés à 1 an d'intervalle)

Ce test de dépistage consiste à détecter la présence de cellules anormales au niveau du col de l'utérus.

DE 30 à 65 ANS

Test de dépistage HPV

Tous les 5 ans après un test HPV négatif (le 1^{er} test HPV doit avoir lieu 3 ans après le dernier dépistage cytologique)

Ce test de dépistage consiste à détecter la présence du virus HPV dans les cellules du col de l'utérus.

En France, près d'une femme sur deux ne se fait pas dépister aux intervalles recommandés, c'est pourquoi un nouveau programme national de dépistage est en cours de mise en place. Ce programme de dépistage organisé a pour objectifs de réduire le nombre de cancers du col de l'utérus et la mortalité liée à ce cancer, d'atteindre 80% de participation au dépistage et de garantir à chaque femme un accès égal au dépistage sur l'ensemble du territoire.

On estime que 90% des cancers du col de l'utérus pourraient être évités grâce au dépistage. Parlez-en à votre médecin, il saura vous conseiller.

Vous avez entre 25 et 65 ans et vous n'avez pas effectué de dépistage dans les délais recommandés :

- ▶ Vous recevrez un courrier du CRCDC vous invitant à consulter votre gynécologue, médecin traitant ou sage-femme pour réaliser ce dépistage, que vous êtes libre d'accepter ou non.
- ▶ Si vous souhaitez réaliser le dépistage, n'oubliez pas de présenter le courrier d'invitation à votre médecin ou votre sage-femme afin de faciliter la prise en charge à 100% sans avance de frais de l'analyse du test par l'assurance maladie.

CRCDC - CVL - CHRU de Tours - 2 bd Tonnellé - 37044 Tours cedex 9

Secrétariat : 02 47 47 98 94 | Mail : colcvl@depistage-cancer.fr | www.depistage-cancer.fr/centre | Depistagedescancers.CVL

Salariés du secteur privé fragilisés par la crise sanitaire :

Évolution de l'aide aux impayés de loyers ou dépenses de logement.

Une aide de 150 € mensuelle pour payer son loyer ou son prêt immobilier.

Action Logement poursuit sa mobilisation face à la crise sanitaire en proposant une aide financière de 150 € par mois sur 2 mois et prolongeable durant 6 mois dans certaines situations, afin de permettre aux salariés de faire face à leurs charges liées au logement (loyer ou prêt immobilier).

Informations sur : <https://www.actionlogement.fr>





Infos pratiques

Bibliothèque	02 47 24 04 80
Centre antipoison	02 41 48 21 21
Centre de secours	02 47 24 94 80
Communauté de Communes	02 47 24 06 32
École de musique	02 47 24 20 19
École élémentaire	02 47 24 23 13
EDF	09 72 67 50 37
Foyer rural	02 47 24 93 98
GENDARMERIE	17
La Poste (relais Le P'tit Mag)	02 47 24 62 44
Mairie	02 47 24 62 06
CCTOVAL (urgence fuite eau)	07 57 40 84 12
Centre des finances publiques de Touraine Nord Ouest	02 47 96 81 39
Pôle Emploi	39 49
POMPIERS	18
Presbytère	02 47 24 02 18
Relais Sépia du Lathan	02 47 40 67 67
Salle avenue du Stade	02 47 24 15 86
SAMU	15
Service Territorial d'Aménagement	02 47 96 25 25
SMIPE (ordures ménagères et tri sélectif)	02 47 97 89 75

Associations Clérençaises

1^{ère} COMPAGNIE D'ARC DE CLERE Stéphane LACOUR
17, avenue des Bouleaux CLERE - **02 47 24 93 60**

ABRAZO SENTIMENTAL (Tango)
Mairie CLERE - **06 83 76 17 61** - abrazosentimental.com

Comité FNACA Jacky ROBAIN (Anciens combattants)
8, les Jauneaux CLERE - **06 07 02 82 19**

AINES RURAUX CLERENÇOIS Béatrice BEAUGE
13, rue des Miraudries 37340 CLERE - **02 47 24 92 42**

AMICALE DES POMPIERS Kévin ANTUNES RISCADO
06 09 14 21 19 - antuneskevin@sfr.fr

AUTO SPORT CLERENÇOIS Noélic SOLNAIS
Les Forges CLERE - **02 34 37 74 15**

BIBLIOTHEQUE A Livre Ouvert Mme Bénédicte DELETANG
4, rue du 11 novembre 1918 CLERE - **02 47 24 04 80**

BOULE DE FORT Daniel Mignon
13, rue des Pins CLERE - **02 47 24 69 94**

CHASSE DES PROPRIETAIRES REUNIS DE LA LANDE DE RONGERE
Jean-Philippe CLAVEAU 3, LA RUE CREUSE - **06 08 85 60 48**

CLERANDO Thierry GARRIDO (Randonneurs)
clerando1@gmail.com - **06 64 28 77 92** - blog:clerando.joueb.com
5, rue des Pins CLERE

CLERENFETE Emmanuel HORRAULT
35, rue des Acacias 37340 CLERE - **02 47 74 67 28**

COMITE DES FETES Joël LAMY
Le Carroi des Varennes CLERE - **02 47 24 20 88**

ECOLE DE MUSIQUE Pascal BELIN
ecoledemusiquedeclererelespins@live.fr
www.facebook.com/emclere.pbelin
21, rue du 11 Novembre CLERE - **02 47 24 20 19**

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Monique SOMMIER
5, rue Principale CLERE - **02 47 24 91 41**

JUDO CLUB CLERENÇOIS Samuel BREBION
judoclubclerencois.fr

LES AMIS DU CHATEAU DE CHAMPCHEVRIER M. DURAND GASSELIN
www.champchevrier.fr - Facebook : @champchevrier
Mail : champchevrier@yaahoo.fr - **02 47 24 93 93**

LES DELICES DE LA CHAUVELIERE Samuel BREBION
(production de plants de légumes)
La Chauvelière CLERE - **06 43 43 39 14**

SPU PARENTS D'ELEVES Nathalie LANGONNE
asso-spu@hotmail.fr

TOURAIN ALPINE GORDINI M. Daniel GOULAIN
TAG Mairie - 2, place de la Mairie CLERE - **06 11 40 61 55**

Maison médicale 02 47 24 62 07
- 2, place du Champ de Foire -

Médecine générale

Dr Frédéric SAINTONGE Consultations sur RDV tous les jours, absent le jeudi après-midi et samedi après-midi.

Dr Caroline SZULTZ Consultations sur RDV tous les jours de 8h à 20h, absent le mercredi après-midi et le samedi après-midi.

Masseur Kinésithérapeute

Julien OLIVET 02 47 24 08 11 ou 06 73 06 70 63
lundi à vendredi 9h-12h / 14h-19h

Infirmiers

Sandra MORANCEY et **David BOUHIER** assurent les soins à domicile et une permanence de lundi à vendredi de 10h à 11h, le samedi de 9h à 10h 06 70 40 24 33 ou appelez le 02 47 24 62 07 le matin.

Dentiste

Dr Sébastien PEDEL 02 47 24 69 91 Cabinet fermé les jeudi et samedi.

Pharmacie JARRIGE 02 47 24 94 25

lundi à vendredi 9h-12h30 / 14h-19h30
samedi 9h-12h30 / 14h-18h30

A.D.M.R. Aide à domicile en milieu rural
22, rue Descartes 37130 LANGEAIS - 02 47 96 52 63

ASSISTANTE SOCIALE, Mme Méline DREANO
Maison Départementale de la Solidarité
rue Poillé Les Nongrenières NEUILLE PONT PIERRE
02 47 24 30 11 Permanence en mairie de Cléré
2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois sur RDV

I.T.S. Association Inter Travail Service 02 47 96 17 02
7, place du 14 juillet Langeais
Lundi-vendredi 9h-12h, l'après midi sur RDV

R.A.M. relais d'assistantes maternelles
Secteur Ambillou :
Tél. 02 47 38 79 95 ou 06 07 61 19 07
Mail : ramambillou@cctoival.fr

LOCATION SALLES MUNICIPALES :

Pour les clérençois (hors associations et clubs) :

Location du Foyer rural :

Week-end ou jour férié :
150 € sans lave-vaisselle
190 € avec lave-vaisselle

Location de la halle Parc de la Folie :

100 € le week-end ou jour férié

Location de la salle de l'Avenue du Stade :

(réunions et vins d'honneur uniquement)
40 € la journée
80 € le week-end

Pour les non clérençois, les associations et les clubs, se renseigner en Mairie.

En complément, le comité des fêtes propose son matériel à la location (barnums, tables, bancs, vaisselle, friteuse)



Répertoire artisans & commerçants

Agent Immobilier	Emmanuel JEANNEAU / www.ejeanneau.noovimo.fr / ejeanneau@noovimo.fr	Bourg-latin	06 66 46 17 18
Arboriste - Élagueur	L'ARBORISTE Thierry DELAVALT / laboriste@wanadoo.fr	9, rue du Moulin Fermé	06 07 99 75 30
Assistance - Dépannage - Rénovation	AGENCE TOUS SERVICES Franck LENOBLE électricité plomberie réseaux numérique / contact@agencetouservices.com		02 47 40 90 18 06 07 85 76 36
Bien-Être	Bien-être pour vous Sylvie LOISEAU bien.etre.pour.vous.sylvie@gmail.com / www.bien-etre-pour-vous.com		06 50 41 22 88
Boucherie - Charcuterie	Mickaël DESRUE	4, rue des Pins	02 47 72 07 44
Boulangerie - Pâtisserie	AUX DÉLICES DES FÉES Lucas NIKELE	2, rue du 8 Mai	02 47 24 67 81
Climatisation - Électricité	ÉLECTRO CLIM SERVICES Laurent LAGOGUEY	12 bis, rue des Mirauderies	02 47 24 15 71
Coiffure	CLÉRÉ COIF'	5, rue Principale	02 47 24 62 35
Coiffure à domicile	Aux coiffures de Nat DE FREITAS Natacha auxcoiffuresdenat@gmail.com		06 38 92 99 98
	Élodie Coiffure (Hommes, Femmes, Enfants) Lundi au vendredi 9h-18h ; samedi 9h-16h / elodie.chery37340@orange.fr		06 64 89 38 39
	Sophie RICHARD		02 47 24 98 89
Consultant patrimonial	Florian JARRIGE / florian-jarrige@hotmail.fr		06 07 125 126
Couture	CHARLINE COUTURE Tous vos petits travaux de couture / Tél après 20h45	14, rue des Mirauderies	02 47 24 18 55 06 72 51 12 27
Couverture - Charpente	AFP Richard AGNAN	9, Le Taillis du Pays	02 47 24 97 37 06 18 94 60 07
	Thierry TOUCHARD	2 ZA La Beaupinière	02 47 24 20 37
Commerce de bestiaux	BOVI 37 Philippe COUTARD	4, route de la Croix Habert	02 47 24 64 22
Diagnostics immobiliers	DIMODIAG Dominique PLEY DPE - amiante plomb gaz électricité www.dimodiag.fr / d.pley@bbox.fr	23, rue des Acacias	06 50 69 14 65
Électricité générale	Nicolas BRAULT	9, rue des Charmes	06 26 64 04 42
	ÉLECTRON VERT Anthony PESLIER Électricien spécialisé dans les énergies alternatives / contact@electronvert.com	42, rue Principale	09 86 27 70 77 07 60 61 71 95
	Entreprise LELOUP BEAUFRERE	18 bis, rue des Pins	02 47 24 62 09
Esthéticienne	Terre d'Argile Sylvia Savi	6, rue Principale	06 58 68 20 37
Exploitation forestière	Didier COGNARD Bois de chauffage Piquets Granulés-bois Plaquettes forestières http://energie-bois-cognard.com/ - didier.cognard2@wanadoo.fr	1, Bel Air Nord	02 47 24 95 17
Informatique	CLÉRINFORMATIQUE / clerinformatique.jimdo.com / clerinformatique@sfr.fr		06 03 44 34 94
Jeux et amusement	Dominique DANIAU	L'Etanchereau	02 47 24 21 63 06 73 24 12 74
Maçonnerie et menuiserie générale	DTM Thomas DEVANT Extension Clôture Dallage Agencement intérieur Isolation Plâtrerie / dtmtom@gmail.com	5 bis, Pont Joubert	06 83 10 98 57
Métallerie - Serrurerie Machines agricoles	Laurent JOUAN laurentjouan@hotmail.fr	28, rue des Pins	02 47 24 25 79 06 78 98 12 03
	Les Forges Clérençaises - Jean-Philippe SEIGNEURIN contact@lfc37.fr	La Paumeraie	02 47 24 95 35 06 26 06 06 01
Multiservices	Sylvain GAUDIN / Entretien parcs et jardins, livraison de sable, gravier, fumier ... valgaudin@bbox.fr	21, rue des Mirauderies	02 47 24 98 91 06 85 36 27 97
	Enzo LAMY / Entretien parcs et jardins, plantations, débroussaillage...	Le Carroi des Varrennes	06 84 14 57 56
Menuiserie	Jean-Claude CHOTTIN / Fenêtres, volets, stores et portes de garage	4 ZA La Beaupinière	02 47 24 25 56
Ostéopathe Canin et Équin	Gaëlle VERDON - Du lundi au vendredi 9h-19h / Samedi 9h-12h		06 71 81 64 68
Rénovation salles de bain placo - isolation - carrelage - faïence	Philippe POINT pointphilippepro@hotmail.fr	9, av. des Bouleaux	06 22 84 25 03
Restaurant	Le Gros Ormeau	LD Le Gros Ormeau	02 47 48 96 88
Tabac - Presse - Cadeaux	Le P'tit Mag	20, rue Principale	02 47 24 62 44 09 77 73 77 61
Taxi	TOURAINÉ TAXIS Philippe Rave touraine.taxis@orange.fr - http://www.touraine-taxis.com/		02 47 51 61 71 06 45 87 66 10
Travaux publics et transports	SEEM Thomas MERY etsmery@wanadoo.fr	6 ZA La Beaupinière	02 47 24 93 92

*Nous remercions sincèrement tous les annonceurs qui participent à l'élaboration de ce bulletin par leur présence.
Merci de leur confier vos travaux. (Mise en page et impression : CAMLIS à Hommes - 06 30 07 32 65)*

SYLVAIN GAUDIN

Multiservices

Entretien parcs & jardins

Terrassement

Livraison de sable, gravier...

21, rue des Mirauderies - CLÉRÉ-LES-PINS

06 85 36 27 97

02 47 24 98 91

valgaudin@bbox.fr



CLERE COIF'

Christelle

f Clere Coif Christelle

Tél. 02 47 24 62 35

5 Rue Principale - 37340 CLERE LES PINS

ACMP

Maison Passive



Maître d'œuvre
Neuf - Rénovation
Agrandissement

“ Faites le bon choix, choisissez la maison passive ! ”



avenirconcepttours@gmail.com



www.acmp-maison-passive.fr



02 47 49 07 53



64, rue Paul Louis Courier - 37130 Mazières de Touraine

Mickaël DESRUE

BOUCHERIE
CHARCUTERIE

Cléré
les
Pins

Ouvert tous les jours
sauf les mardi et mercredi

8h00 / 12h30
15h30 / 19h00

Le dimanche
8h00 à 12h30

Tél. 02 47 72 07 44



www.cabinetvinci.fr



CABINET

VINCI IMMOBILIER

SAVIGNÉ-SUR-LATHAN

28, rue François II

Tél. 02 47 24 00 01

vinciimmobilier@wanadoo.fr

TOURS (Siège Social)

52 bis, rue Bernard Palissy

Tél. 02 47 75 14 45

immobiliervinci@wanadoo.fr

LANGAIS

7, rue Thiers

Tél. 02 47 96 37 70

langeais@vinciimmobilier.fr

Groupama

vos services

10 avenue du Général Leclerc,
37330 CHATEAU-LA-VALLIERE
02 47 24 92 00



Vos contacts dédiés :

Nicolas PENCREACH - 06.30.60.92.00
Céline HARROUARD - 06.33.69.62.92
Victor BONENFANT - 06.47.44.28.82

GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - Siège social : 1 bis avenue du Docteur Tenine - CS 90064 - 92184 Antony cedex - 382 285 260 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 place de Budapest - 75009 Paris, www.groupama.fr. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création graphique : Agence Marcel / Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 11/2020.

GARAGE BROSSAY MIKAEL

MÉCANIQUE CARROSSERIE PEINTURE

VÉHICULE DE PRÊT

VENTE NEUF ET OCCASION

STATION DE LAVAGE

mikael.brossay@orange.fr

Tél. 02 47 52 43 18

Fax : 02 47 52 48 80



12 ter, rue fleurie - 37340 AMBILLOU

Exploitation Forestière COGNARD
1 Bel Air Nord - 37310 Cléré les Pins ☎ 02 47 24 95 17

Bois de chauffage
Piquets de clôture
Plaquettes forestières
Abattage & Débardage

www.energie-bois-cognard.com

EURL FUCIK-RENOUX

✓ Électricité

✓ Plomberie

✓ Chauffage

✓ Dépannage

✓ Rénovation

✓ Automatisme

✓ Énergies renouvelables



02 47 24 93 41



ate37340@gmail.com

Since 81 014 001 0015

1, place Paillette - 37340 Savigné-sur-Lathan



Taxi Franck RIVIERE

Mazières de Touraine



- Tous Transports & Toutes distances
- Transports d'Enfants & de Malades Assis
- Transports Hôpitaux et Cliniques

Toutes Gares



06 95 54 60 53

taximazieresdetouraine@gmail.com

